

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 1^{er} MARS

Les Sociétés de Secours Mutuels

On a distribué à la Chambre le rapport au nom de la commission d'assurance et de prévoyance sociales chargée d'examiner la proposition de loi relative aux Sociétés de secours mutuels.

La commission propose un certain nombre de changements au projet adopté par le Sénat.

La commission demande d'abord d'étendre la dénomination légale de « Sociétés de secours mutuels » à toutes les Associations de prévoyance qui se proposent d'atteindre à un ou plusieurs des buts énumérés à l'article 1^{er} du projet, savoir : assurer à leurs membres participants des secours en cas de maladie, blessures ou infirmités, leur constituer des pensions de retraite, contracter à leur profit des assurances individuelles ou collectives en cas de décès ou d'accidents ; pourvoir aux frais des funérailles, et allouer des secours aux ascendants, aux veufs, veuves ou orphelins des membres participants décédés.

Elle propose également d'accorder aux Sociétés de secours mutuels le droit de créer ou de gérer des offices gratuits de placement, au profit de leurs membres. « Vous consacrerez ainsi, dit le rapporteur, la pratique de Sociétés déjà existantes, qui, en greffant cette attribution sur les autres services, constitutifs des Sociétés de secours mutuels, ont converti à l'assurance contre la maladie, la vieillesse et la mort des travailleurs qui ne s'inquiétaient d'abord que du chômage ».

Elle propose enfin de refuser la dénomination légale de « Sociétés de secours mutuels » à toutes les Sociétés, quelles qu'elles soient, quelque degré de prospérité qu'elles aient momentanément atteint, qui créent, au profit de telle ou telle catégorie de leurs membres, et au détriment des autres, des avantages particuliers.

La proposition de la commission diffère, en outre, de l'article 3, du projet adopté par le Sénat en deux points :

1^o Par la faculté accordée aux membres honoraires, à condition que les statuts prévoient ce cas, de devenir membres participants, à la suite de revers de fortune, et de retrouver, en totalité ou en partie, le bénéfice des cotisations versées au temps de leur prospérité ;

2^o Par le droit reconnu aux femmes mariées non seulement de faire partie des Sociétés de secours mutuels, mais encore d'en créer sans l'assistance de leur mari, et d'en administrer sous la seule réserve des autorisations de droit commun.

La commission, — en se fondant sur ce fait que les sommes possédées actuellement à la Caisse des dépôts et consignations par les Sociétés de secours mutuels approuvées se divisent en deux catégories : 1^o cotisations des membres honoraires, dons et legs ; 2^o cotisations des membres participants, et que les premières sommes sont inaliénables, alors que les secondes doivent être consommées d'après les règles du contrat de rente viagère, — propose de consacrer législativement cette distinction.

Comme cette distinction est impossible à faire pour le passé, la commission a pensé

qu'il convenait de maintenir le fonds commun existant au jour de la promulgation de la loi et de le frapper d'inaliénabilité, sauf à obliger les Sociétés à déterminer nettement par leurs statuts pour l'avenir les moyens d'alimenter le fonds commun réservé ou créé.

La commission établit aussi une distinction qui n'avait pas encore été faite jusqu'ici entre les pensions de retraites garanties et les allocations annuelles variables. Lorsque les Sociétés n'ont pas de ressources spéciales pour servir des pensions de retraites, elles ne peuvent, dit le rapporteur, raisonnablement prendre, à ce sujet, aucun engagement ferme et précis ; elles ne doivent alors laisser espérer à leurs membres participants que des allocations annuelles variables.

Chambre des Députés

Première séance du jeudi matin
28 février

Suite du budget des travaux publics

M. Raiberti développe un amendement qui porte sur le chapitre 62 (établissement et amélioration de canaux de navigation), et sur le chapitre 64 (amélioration et extension des ports maritimes).

Il proteste contre la réduction de crédit que la Commission du budget a fait subir à ces chapitres, et demande à la Chambre de rétablir les chiffres proposés par le gouvernement.

M. Boudenoot, rapporteur, s'oppose à l'adoption de cet amendement qui aurait pour effet d'augmenter le budget d'une somme de 2 millions.

L'amendement de M. Raiberti n'est pas adopté.

M. Jourde se plaint que la loi soit violée en ce qui concerne la gare tête de ligne des chemins de fer de l'Etat à Bordeaux.

On a dépensé huit millions en expropriations et on n'a presque rien exproprié. Cette somme a été distribuée aux amis et connaissances.

M. le président dit qu'on ne peut incriminer les décisions des jurys d'expropriation qui sont des décisions judiciaires.

M. Jourde. — On a alloué 630,000 fr. à une maison qui n'a pas bougé ; à cette heure on fait arriver les trains de l'Etat dans la gare de la compagnie du Midi qui de ce chef reçoit une somme de 330,000 fr. par an. Avec le capital de cette somme on pourrait faire une gare spéciale.

Ainsi on décide qu'une gare est indispensable, on dépense dix millions pour acheter le terrain, puis on prend une décision contraire et on renonce à la gare ! Il importe que le Ministre des travaux publics tranche enfin cette question.

M. Guillemet demande le vote d'un crédit de 300,000 fr. pour construction d'écuries dans les dépôts d'étalons en vue d'assurer l'exécution de la loi d'accroissement du 26 janvier 1892. C'est par suite d'une omission que ce crédit n'a pas été inscrit.

M. le ministre des travaux publics répond que le crédit nécessaire figurera au budget de 1896. (L'amendement est retiré.)

M. Antoine Perrier appelle l'attention de la Chambre sur la situation fâcheuse de la ligne du Rhône au mont Cenis, dont l'exploitation

est ruineuse pour les finances de l'Etat et dangereuse pour la défense nationale.

Le rachat peut être effectué dans des conditions avantageuses. L'Etat peut administrer une ligne avec autant d'économie qu'une Compagnie.

En tout cas, la situation actuelle ne peut durer plus longtemps.

M. le ministre des travaux publics répond que les négociations ont été reprises et qu'elles se poursuivront dans l'esprit indiqué par M. Antoine Perrier.

Le Gouvernement fera preuve de la plus grande énergie vis-à-vis de la Compagnie Paris-Lyon.

Deuxième séance

M. Descubes. — Il faut arrêter la progression redoutable des coefficients d'exploitation qui sont, on le sait, les rapports de la recette à la dépense. En 12 ans, sur les lignes d'intérêt général, le coefficient s'est élevé de 50 1/2 à 56 1/2 0/0 ; depuis 4 ans le coefficient s'est élevé régulièrement d'une unité par an ; or chacune de ces unités correspond à une dépense de 11 millions.

Il se produit un gaspillage normal et régulier qui vient de ce que les exploitants ne bouchent pas suffisamment les mille fissures par où le déficit se glisse.

L'orateur exprime ses regrets de voir ajourner le débat relatif au rachat du P.-L.-M. Algérien.

M. Cornudet, rapporteur. — Pour le P.-L.-M. Algérien, impossible de faire le rachat à l'amiable. Pour commencer, on serait obligé de céder sur divers points et on créerait ainsi des précédents qui pourraient être dangereux pour l'Etat.

En ce qui concerne les garanties d'intérêt et les annuités, nous avons, en 1895, 254 millions au lieu de 233 millions au budget précédent et ce chiffre menace de s'accroître d'ici une dizaine d'années et d'arriver à 300 millions.

Pour ce qui concerne les accidents résultant de la faute lourde des compagnies, ils ne peuvent être payés par les garanties.

Ils doivent rester à la charge des compagnies.

M. des Rotours défend un amendement tendant à réduire de 100,000 fr. le chapitre 53 (garantie d'intérêt des chemins de fer tunisiens).

M. le rapporteur combat l'amendement d'accord avec le gouvernement.

L'amendement est adopté par 314 voix contre 163.

La Chambre en arrive à l'examen du budget des chemins de fer de l'Etat.

M. l'abbé Lemire demande que les agents des douanes bénéficient du quart de place sur les chemins de fer de l'Etat et au besoin sur les lignes des autres Compagnies.

Le ministre répond qu'il étudiera la question, mais qu'il ne peut s'engager.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. François Deloncle passe en revue le domaine colonial de la France. Il espère que la convention avec le Niger empêchera les contrebandes de guerre dans le Soudan. Il s'attriste à la pensée de voir la colonie de la Côte-d'Ivoire dans une situation peu florissante.

M. Couehard énumère quelques-unes des concessions qui, données maintenant à de grandes sociétés, font échec au développement

des établissements des petits colons qui se sont établis à la première heure.

La Compagnie Cousin, l'une des Compagnies coloniales très favorisées par le ministère, est passée au crible par M. Couehard.

Il montre qu'en vertu de chartes octroyées par le ministère, elle jouissait d'avantages tels qu'elle tuait la colonisation même.

M. Couehard demande donc les retraits de concessions qui vexent les indigènes, ruinent les colons et servent seulement à enrichir quelques personnalités inutiles.

L'interpellation Goujat

L'interpellation de M. Goujat sur le meurtre d'un garde-champêtre de la Nièvre est renvoyée après la discussion du budget.

Demain matin, séance à 9 heures.

INFORMATIONS

L'anniversaire de Léon XIII

Le pape Léon XIII célébrera, demain, son 86^e anniversaire de naissance, et, le lendemain, le 18^e anniversaire de son intronisation. Samedi, le Pape recevra le collège des cardinaux et les hauts fonctionnaires du Vatican.

Le cardinal doyen de Monaco, La Valetta, lira une adresse de félicitations à laquelle le Souverain Pontife répondra par une allocution, passant en revue, dit-on, les conditions actuelles de l'Italie. Le dimanche, le Pape célébrera la messe dans la chapelle Sixtine, où seront admis un assez grand nombre d'invités.

Le doyen du chapitre d'Amiens

Une dépêche d'Amiens apporte la nouvelle de la mort de M. l'abbé Hénoque, depuis 31 ans doyen du Chapitre de l'église cathédrale de cette ville.

Condamnation du maire de Gien

Merry, maire de Gien et collaborateur électoral de Portalis, a été condamné à quatre mois de prison et cinq cents francs d'amende.

La bicyclette dans l'armée

Le ministre de la guerre vient de prescrire aux corps de troupe d'avoir à fournir un rapport indiquant les observations qui ont été faites au sujet de la lanterne des bicyclettes.

On sait que les bicyclettes modèles 1893, en usage dans l'armée, ont été munies, à titre d'essai, de lanternes appartenant à l'un des quatre modèles suivants : lanternes ordinaires à suspension fixe ; lanternes ordinaires à suspension mobile ; lanternes à lentille inclinée à suspension fixe ; lanternes inclinées à suspension mobile.

Les rapports des chefs de corps devront nettement fixer les avantages et les inconvénients de ces lanternes afin de choisir un type définitif.

Le conseil municipal de Perpignan

Les conseillers municipaux de Perpignan ont retiré leur démission, l'autorité militaire ayant accordé le concours de l'armée aux fêtes organisées à l'occasion du Carnaval.

Suicide d'un brigadier-payeur

Le brigadier Geoffroy, payeur de la police municipale de Nice, s'est tué hier matin dans son bureau, au commissariat central.

Une victime des courses

La Cour d'assises a condamné hier à quatre ans de prison un employé de l'économat du Crédit Lyonnais, qui avait détourné, au préju-

lice de cet établissement, une somme de 70,000 francs pour jouer aux courses.

Gâteaux empoisonnés

Tarbes, 27 février. — Le bureau de poste avait reçu un paquet de gâteaux à l'adresse d'un officier retraité de Lalientat.

Le paquet étant tombé, deux employés des postes mangèrent les gâteaux brisés. L'un d'eux, Borromée, ressentit bientôt de violentes douleurs d'entrailles et mourut.

Un autre, nommé Castéran, fut indisposé. Les gâteaux étaient empoisonnés. Le parquet a ouvert une enquête. Borromée, veuf, laisse trois enfants.

Coup de grisou

Marseille, 27 février. — Un accident de grisou s'est produit aux mines de Gardanne.

Plusieurs ouvriers italiens ont été blessés; ils sont en traitement à l'hôpital d'Aix, mais leur état n'est pas très grave.

Les travaux ont continué dans la mine.

Accident de carrière

Albi, 28 février. — Un double accident mortel s'est produit hier soir à Fonvialane, dans une carrière. Deux ouvriers, les nommés Cuq et Batut, travaillaient à forfait à l'extraction de la marne pour la briqueterie de M. Monestié, ancien maire d'Albi. Ils ont été ensevelis par un éboulement qu'ils voulaient provoquer, mais contre lequel ils n'ont pas pu se garer, malgré le signal d'alarme donné par le surveillant Poux.

Des terrassiers voisins se sont immédiatement portés à leur secours, mais, après deux heures de déblai, ils n'ont trouvé que deux cadavres.

La fausse monnaie découverte par l'électricité

Voilà le courant électrique qui va faire la chasse à l'engeance des faux-monnayeurs. Gare à eux ! On a constaté, en effet, que l'argent est bien meilleur conducteur de l'électricité que le cuivre, le plomb, l'étain, etc. M. Elibu Thomson propose d'utiliser cette propriété dans l'examen des pièces de monnaie, les fausses devant avoir une bien moins bonne conductibilité que les vraies.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 1^{er} Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 3°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 1°
Midi,	763 m/m	au-dessus 9°
Hausse,	5 m/m	
Baisse,	1 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 4°

SAUMUR

DÉSASTRE EN LOIRE

Contrairement à toutes les prévisions, à toutes les espérances, ce matin, les glaces descendaient de la Loire à partir du pont du chemin de fer pour s'arrêter au-dessus du pont Cessart, et venaient s'entasser sur les bateaux lavoir.

Contribué à son avant, par une banquise, le bateau à laver Dulresne se couchait à moitié sur le côté, sa partie gauche inclinée dans le fleuve. A l'heure où nous écrivons ces lignes (midi 1/2), on déménage tout le matériel des laveuses, bancs, seilles, le linge tendu dans les séchoirs et le mobilier des maîtres du bateau. On scie la claire-voie des séchoirs, pour activer ce déménagement que rend difficile la submersion partielle du bateau.

Sous les ordres de la police et du conducteur des Ponts et Chaussées, on évacue le bateau Mignon, le bateau des bains chauds appartenant à M. Bougreau, et on débarque les cloisons, les portes, les fenêtres, les meubles, en prévision d'un accident que nous ne croyons pas vraisemblable. Mais, en pareil cas, toutes les précautions sont forcées.

On désagrège, pièce par pièce, l'étage supé-

rieur du bateau garage de la Société Nautique amarré au-dessus du lavoir Mignon.

Tout Saumur est sur les quais pour assister au sauvetage.

Nous remarquons M. le Sous-Préfet, M. le Maire, MM. les Adjoints, M. le Procureur de la République, les pompiers, la gendarmerie.

Jusqu'à présent, aucun accident de personne.

La glace continue à s'écouler par alternative; un banc énorme est arrêté sur le milieu du fleuve, en face le quai de Limoges, et menace, sous la poussée du courant, de venir fondre sur les bateaux en pivotant et en suivant le chenal.

Tous les travailleurs sont à leurs postes, à la tête des bateaux, pour pousser les glaçons et chercher à dégager ces bateaux lorsque des bancs plus importants vont arriver.

Un bateau qui se trouvait sur le quai de la Marine a été emporté; il ne s'est arrêté que devant un amoncellement de glaces formé à la première arche du pont, côté de la Visitation.

Le spectacle de cette débâcle est saisissant; on frémit en pensant que, si cet événement se fût produit la nuit: de plus graves accidents seraient certainement à déplorer.

3 heures. — L'embâcle, nettoyée au-dessous du pont du chemin de fer, s'est reformée et englobe les lavoirs. En ce moment on casse la glace à coups de haches, devant et autour de ces lavoirs et on en écarte les morceaux avec des gaffes pour rétablir un courant.

Sous les bains chauds passent d'énormes glaçons qui donnent des inquiétudes.

La température

Toujours du froid !

Chaque matin, une gelée blanche vient durcir et dénaturer ce que la veille les rayons du soleil avaient modifié et réconforté un peu.

On espérait que la nouvelle lune changerait l'état actuel. Déception complète.

Un correspondant anonyme du *Figaro* qui se prétend « météorologiste diplômé », nous annonce que le froid n'est pas près de finir.

A l'en croire, il va se prolonger encore pendant une partie du mois de mars qui sera excessivement sec, le vent persistant à souffler du Nord-Est.

Quelques pluies se produiront du 2 au 9 avril et du 25 avril au 2 mai. Le mois de juin aura de fréquents et violents orages.

Surtout toute, une sécheresse des plus fâcheuses pour l'agriculture serait à redouter pour le printemps.

Qui vivra verra !

En attendant, on constate une légère modification dans la direction des vents, qui ont une tendance à tourner vers l'ouest.

C'est un spectacle navrant que de parcourir nos campagnes; il y a deux mois vous voyiez partout de magnifiques champs de choux, des récoltes splendides; tout faisait prévoir une année d'abondance.

Le blé était comme maintenant à vil prix, cela est vrai, mais notre agriculture si laborieuse avait cherché sur les bestiaux la ressource nécessaire pour arriver à joindre les deux bouts. Aujourd'hui, toute espérance est perdue: la baisse sur les bestiaux vient compléter sa ruine.

En effet, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, les dernières foires de samedi à Renazé (Mayenne), de lundi à Combrée, ont été très mauvaises; il y avait pourtant abondance et qualité de la marchandise, rarement nous avions vu de si bons bœufs.

On désire vivement voir la fin de ce mauvais temps qui dure depuis plus de cinq semaines et la cessation de ce vent froid et glacial soufflant du nord-est.

Mardi gras à Saint-Louis

Sous l'influence de cette froide température que nous subissons depuis quelques semaines, je m'étais pourtant bien résolu, je vous l'avoue, à demeurer étranger aux fêtes du Carnaval, et à savourer chez moi les délices du

«at home». Mais, outre que c'eût été par trop anglais, la température devenue plus clémente m'invitait à changer de résolution. Et puis, le moyen de résister à ces petites invitations, qui vous arrivent assez nombreuses en cette saison, modestement tapies entre les lettres de votre courrier, et qui, au moment où vous alliez les oublier, vous chuchotent bien bas un appel à votre amabilité, du ton de cette discrétion dont on use entre amis qui se comprennent à demi-mot, et qui veut dire: « Vous savez, n'y manquez pas ! »

J'allai donc à Saint-Louis, mardi soir, et j'eus tout lieu de m'en réjouir, car j'étais dans une réunion très sélect (ceci n'a rien d'étonnant à Saint-Louis): ce que le tout-Saumur a de plus distingué s'y était donné rendez-vous. Le programme, curieusement orné des dessins d'une jeune plume, qui vous en promet d'excellents, nous offrait les plaisirs les plus variés. Mes félicitations à l'intelligent impresario. Ses ressources lui permettent d'aborder tous les genres et de nous y charmer dans tous, depuis la saynète enfantine jusqu'au grand drame, tel que la *Fille de Roland*.

J'ai toujours eu pour cette pièce, je vous le dis franchement, un faible qui me paraît justifié. C'est qu'au lieu de ce patriotisme de réunion publique et de café-concert, dont les déclamations sont toujours si cruelles à entendre, on y trouve un véritable amour de la patrie, qui est l'âme même et comme la respiration de l'œuvre. Il s'y mêle sans cesse au sentiment religieux, s'en inspire fort heureusement, et répand ainsi sur tout le drame les magnifiques couleurs de l'héroïsme chrétien. Mais pour dignement exprimer l'idéale beauté de cette œuvre, il faudrait, ce semble, le talent d'un Mounet-Sully, et l'on ne saurait attendre de jeunes gens, qui abordent la scène pour la première fois, la perfection obtenue par la longue pratique d'un art difficile. Aussi rien de surprenant que la critique toujours impitoyable, il est vrai, ait pu relever parfois, mardi soir, le manque de souplesse de certains gestes, ou l'impassibilité d'un ton trop rebelle à l'expression des mille nuances de sentiment. Mais à côté de ces imperfections (quelle œuvre humaine en est exempte?), de nombreux passages ont été fort heureusement rendus, et ont montré dans leurs interprètes de réelles qualités, dont je leur fais mes sincères compliments.

Une gentille opérette nous avait égayés, dès le début de la séance. Je connaissais depuis longtemps le talent de M. l'abbé Aug. Thibault, auquel bien des théâtres de collège et de patronage sont redevables de quelques-uns de leurs plus francs succès. La nouvelle pièce qu'il vient de publier peut prendre place parmi ses meilleures. Qui de nous, dans son enfance, n'a été vivement charmé par l'histoire du petit Poucet? Si vous aviez été présent à la séance de mardi soir, à Saint-Louis, vous eussiez vu, non plus en imagination comme autrefois, mais en chair et en os, un délicieux petit Poucet, entouré de ses six petits frères, tremblant bien fort devant le seigneur Mangegosse, un ogre « authentique »; vous eussiez applaudi ces gentils lutins se moquant du vilain ogre, étendu sans force devant eux, parce que le « petit frère », toujours « ficelle », lui a enlevé, pendant son sommeil, ses terribles bottes de sept lieues; et vous eussiez dit, je n'en doute pas, comme tous ceux que j'ai rencontrés: « C'est charmant! C'est charmant ! »

Je gage que vous ne connaissez pas maître Pluche! Ah! voilà! Si vous aviez été avec nous, vous seriez plus instruit sur le compte de ce prodige (car c'en est un), un âne savant, qui sait lire, écrire et compter, et vous sauriez gré à son fort aimable interprète de vous l'avoir présenté avec tant d'aisance et de grâce.

Vous eussiez ri de bon cœur, vers la fin de la séance, dans l'*Affaire de la rue de Lourcine*, si vous aviez été témoin des aventures de Lenglumé et de Mistingue, deux anciens élèves de la pension Labadeins, qui, par un hasard bien extraordinaire (vous avouerez qu'il y en

a peu de la sorte), se retrouvent dans une même chambre à coucher après vingt ans de séparation. Ce fut un succès de franche gaieté.

Mais, pour être juste, je ne puis oublier que nous devons une partie des charmes de la soirée aux décorateurs, dont les toiles, fort habilement brossées, ont satisfait même les archéologues au goût si exigeant.

Les unanimes applaudissements, qui ont salué chacun des morceaux de musique, ont prouvé à M. Halbert et à son excellent orchestre, que la société distinguée qui l'écoutait, appréciait, comme il convient, le mérite artistique.

Tout à la fin, comme dans les feux d'artifice, on nous sert un bouquet. Un gracieux page de dix ans nous le présente gentiment. Ce bouquet ne vient pas du parterre ou de la serre, la rigueur de la saison ne l'a pas permis; mais la reconnaissance pour le composer a trouvé des fleurs qui, malgré leur délicatesse, n'ont rien à craindre des autans. Puis un superbe paravent est offert en tombola,

Pour protéger les fronts chenus
Contre la neige et la froidure.

Dussé-je me tromper, je ne puis m'empêcher d'y voir une allusion à ce que nous réserverait, dit-on, l'année prochaine. Au lieu de cette construction provisoire, où l'on se trouve à l'aise assurément (le vent aussi trop souvent), nous pourrions avoir une vaste salle de théâtre, parfaitement aménagée. Très bien! S'il en est ainsi, je retiens ma place à l'avance dès cette année; et « ni la neige, ni la froidure » ne me feront changer ma résolution, puisque je n'aurais plus rien à craindre d'elles.

V. RITABLE.

LE PUY-NOTRE-DAME

Dimanche 3 mars, grand concert organisé par l'*Harmonie du Puy-Notre-Dame*, sous la direction de M. Hardouin-Sainte, chef de musique, et offert à ses membres honoraires.

Le programme est composé comme suit:

PREMIÈRE PARTIE. — *Les Charbonniers*, opérette en 1 acte. — *La Cigale et la Fourmi*, fantaisie, par la Musique. — *Le Pic du Midi*, chœur, par les musiciens. — *La Noce du trombone*, chansonnette comique. — *La Fédération*, chanson patriotique. — Morceau de violon et piano. — *Verse, Margot*, cavatine. — *Frrrm*, scène comique. — *Santiago*, valse, par la musique.

DEUXIÈME PARTIE. — *La Rose de Saint-Flour*, opérette en 1 acte. — Fantaisie sur *Faust*, par la Musique. — *Le Baiser de l'Alsacienne*, récit patriotique. — *La Ferme aux fraises*, chanson patriotique. — *Mu grosse Julie*, chansonnette comique. — *Vous me parlez d'amour*, romance. — *J'ai z'un clou*, chansonnette comique. — *Les Jumeaux tourangeaux*, duo comique. — *La Visite du Major*, scène comique. — *Flamme de Punch*, polka, par la Musique.

Une quête sera faite au profit des pauvres.

PRIX DES PLACES: Premières, 1 fr.; Secondes, 50 centimes.
Bureau, 7 heures; lever du rideau, 8 heures.

Rectification

M. Peltier, décédé à Antoigné, est le beau-père de MM. le chef d'escadrons Maurice Menuau, d'Angers, et Fortuné Rousselet, et non le beau-frère, comme nous l'avons dit par erreur. (Petit Courrier.)

Un meurtre à Tiercé

Un meurtre vient d'être commis, dans des circonstances particulières, au village de la Thibaudière, à une faible distance du bourg de Tiercé. Un sieur X... a tiré, à bout portant, un coup de fusil sur un de ses voisins, nommé Gentilhomme, qu'il a surpris avec sa femme. La mort a été presque instantanée.

La gendarmerie a été immédiatement avisée et le parquet a fait une descente sur les lieux avec M. le docteur Legludic, qui a pratiqué l'autopsie du cadavre.

X... était allé lui-même déclarer son crime à la gendarmerie; il a été mis en état d'arrestation. Il ne manifeste aucun regret.

La Débâcle

Tours. — Suivant l'avis du service de la Loire, la débâcle semble se préparer. Un chenal de cent mètres de largeur s'est ouvert à

partir de Briare sur une longueur de neuf kilomètres. Les banquettes de Sully s'affaissent. De plus, on annonce une crue de l'Allier de trois mètres. C'est donc en amont que la débâcle commencerait. C'est ce que l'on redoutait surtout; aussi les craintes sont toujours vives.

Chasse aux cygnes

Pendant l'hiver de 1890, il avait été tué, dans la commune de Parçay-sur-Vienne, deux cygnes par des pêcheurs et deux par MM. de Vautibault.

La semaine dernière, une bande de cygnes s'est de nouveau abattue sur la Vienne, près du château de Prézeaux.

Quatre de ces oiseaux ont été tués, dont deux encore par MM. de Vautibault. L'un mesure 2^m20 d'envergure, 1^m30 de haut, et pèse dix-neuf livres.

Ces cygnes sont magnifiques.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. le général Janin, commandeur de la Légion d'honneur, décédé le 25 février, en sa propriété du Pontreau, près Lençloître (Vienne).

Fils du général baron Janin, il était né à Tours le 17 mai 1818. Il emporte les regrets unanimes de ses anciens compagnons d'armes.

Cette mort met en deuil plusieurs familles notables de la Touraine, de Lençloître et de Poitiers, et il laisse à Lençloître, où il avait pris sa retraite, d'unanimes regrets.

Sur la glace

Encore un accident grave sur la glace! Trois enfants s'amusaient sur un étang glacé près Guérande (Loire-Inférieure). Ils étaient à quelques mètres de la rive, lorsque la glace se rompit et les trois enfants disparurent.

Un autre, resté sur le bord, courut chercher du secours au village distant d'un kilomètre. On parvint à retirer les enfants. Un était mort, un autre expira peu après le sauvetage. Le troisième fut rappelé à la vie.

Eclipse de Lune

Dans la nuit du 10 au 11 mars, il se produira une très belle éclipse de lune.

Toutes les phases, même l'entrée et la sortie dans la pénombre, seront visibles à Paris. Malheureusement cet intéressant spectacle ne commencera qu'à une heure tout à fait incommode pour les amateurs.

La première impression sur le disque se produira à deux heures du matin.

A trois heures, la lune sera couverte d'une faible teinte rougeâtre due à la lumière du soleil, réfractée, dans le cône d'ombre de notre globe, par l'atmosphère dont il est entouré.

Ce phénomène durera jusqu'à trois heures et demie; alors la lune commencera à sortir de l'ombre et à quatre heures et demie elle aura fini d'en émerger.

Chambre Consultative des Arts et Manufactures DE SAUMUR

Séance du samedi 9 février 1895

PROCÈS-VERBAL

L'an 1895, le samedi 9 février, la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Achille Girard, président.

Présents: MM. Sabatier, vice-président; Bourguignon, Mignon, Frenzer, Sourdeau, Chaussepied, secrétaire.

Sont excusés: MM. Chapin, Goblet, Vinsonneau, Forge et Hutrel.

Le Président ouvre la séance.

Est adopté sans observation le procès-verbal de la précédente réunion.

L'ordre du jour comprend: la correspondance; — rapports de: M. Goblet sur le régime domanial des sucres coloniaux; de M. Mignon sur le colportage et le déballage des marchandises en places publiques; de M. Sourdeau sur le tarif commun des engrais; rapport de commission sur le projet de loi dite du « cadenas »; questions diverses.

Correspondance

1° La Chambre de Commerce de Beauvais communique les délibérations prises dans sa séance du 13 décembre 1894, ayant trait à l'homologation des conditions communes à tous les tarifs spéciaux de grande vitesse et à l'interdiction de la vente de toutes marchandises et notamment les vins, dans les gares de che min de fer.

La Chambre Consultative approuve ces délibérations à l'unanimité et émet un vœu conforme.

2° La question du téléphone (Saumur réseau urbain) à une communication de M. le Directeur général des Postes et Télégraphes au Ministère du Commerce et de l'Industrie, etc., transmise par M. de Grandmaison, député.

Le Président informe la Chambre Consultative qu'il a vu M. le Maire à ce sujet et qu'il a la promesse que les fonds nécessaires à la garantie réclamée par l'Administration pour l'établissement de ce réseau, seront disponibles après explications fournies par l'Administration des Postes et Télégraphes, sur l'utilité de cette garantie. — Approuvé.

3° En réponse à la délibération prise en séance de la Chambre Consultative du 24 novembre 1894, M. le Directeur des Postes du département de Maine-et-Loire informe que « l'Administration supérieure, saisie de cette » question, fait connaître que le règlement » international (article XVIII) et le décret du » 12 janvier 1894 (art. 32-33) ne permettent » pas de prendre en considération la propo- » sition de la Chambre Consultative de Saumur » tendant à obtenir que la rectification des » télégrammes erronés ou incompréhensibles » soit provoquée d'office par le service lui- » même et sans frais pour les correspon- » dants. »

La Chambre Consultative ne renonce pas à sa première délibération et reprendra cette question intéressante dans une prochaine séance.

4° Le Président annonce à la réunion que la Société d'Initiative et de Propagande pour l'exécution d'une voie navigable entre Nantes et Orléans lui a fait l'honneur de le nommer membre du Comité et qu'il a accepté ces fonctions dans l'intérêt du commerce de Saumur en général et de la Chambre Consultative en particulier. — Approuvé.

5° M. le Sous-Préfet de Saumur, par sa lettre du 5 janvier, a demandé au Président un rapport sur la situation ouvrière de l'industrie de l'arrondissement.

Le tableau du précédent semestre a été retourné le 7 janvier sans nouvelle observation.

Les membres de la Chambre Consultative sont priés de prendre note des changements qui pourraient se produire dans le semestre courant.

6° La Chambre de Commerce de Mazamet a adressé sa Revue commerciale et industrielle résumant ses travaux de l'année 1894. Cette revue succincte, mais suffisamment complète, est d'un grand intérêt pour la région.

La Chambre Consultative reconnaît qu'elle pourrait servir de type pour une publication périodique de ses séances, si son budget lui permettait d'aborder semblable question.

7° Le bulletin trimestriel de la Chambre de Commerce d'Angers nous a été adressé pour la première fois depuis plus de deux ans.

Rien, dans ce bulletin, ne concernant spécialement les intérêts de Saumur, la Chambre Consultative décide qu'il sera déposé au cabinet des archives.

8° Différentes publications: revue viticole, brochures, etc., ont été adressées au Président, concernant le privilège des bouilleurs de crû.

La Chambre Consultative renvoie l'étude de cette question à MM. Chapin et Chaussepied qui en dresseront sans retard un rapport.

9° M. Coudreuse, député de Baugé, demande des explications très précises sur les desiderata de la Chambre Consultative relativement « au privilège des propriétaires en matière de faillite », suivant le rapport de M. Mignon qui lui a été communiqué.

L'honorable député s'est attaché à l'étude de

cette intéressante question et désire déposer sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi tendant à améliorer la situation de tous les créanciers du failli.

La Chambre Consultative charge son président de correspondre avec M. Coudreuse et de s'entendre avec lui pour mener promptement cette question vers le but attendu.

10° En date du 28 janvier 1895, M. le Sous-Préfet de Saumur a adressé au Président la lettre suivante:

« Monsieur le Président,

« J'ai transmis à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie la délibération de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur, relative à la Distillerie agricole et aux bouilleurs de crû.

« M. le Ministre vient de m'informer qu'il a transmis cette délibération à M. le Ministre des finances qu'il a déjà eu l'occasion d'entretenir de cette question.

« Veuillez agréer, etc., etc.

» Signe: TILLOL.»

(A suivre.)

Epidémie à Angers

On lit dans la France Militaire:

« Une violente épidémie de grippe infectieuse sévit en ce moment au 135^e d'infanterie, en garnison à Angers.

Deux soldats de la 8^e compagnie sont morts. Hier quatre-vingt-six malades se sont présentés à la visite médicale: presque tous ont été reconnus malades.

Etat Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 27 février. — Félix-Louis-Alfred Connégan, rue des Capucins, 2; — André-Auguste Hubert, rue Saint-Nicolas, 60.

DÉCÈS

Le 27 février. — François Lièvre, tailleur de pavés, 58 ans 1/2, veuf de Pascaline Aude, à l'Hospice.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

Lundi 4 Mars 1895

REPRÉSENTATION POPULAIRE

Deux grands succès

Moitié prix à toutes les places

Le Maître de Forges

Pièce en 5 actes, de Georges Ohnet.

Le spectacle sera terminé par:

DURAND ET DURAND

Comédie-vaudeville en 3 actes, par MM. Ordonneau et A. Valabrègue.

BULLETIN FINANCIER

28 février 1895.

La réponse des primes ne nous a pas donné des indications bien positives, bien qu'ayant produit des vibrations assez larges.

La rente finit à 103.10, mais nous croyons les cours impénétrables à une baisse bien accentuée, sans prévoir du reste sur nos rentes un mouvement de hausse. Nous voyons de la fermeté et c'est tout.

L'Italien continue à être discuté. Nous ne croyons pas que ce soit le moment d'entrer dans cette valeur. Le développement de la hausse nécessite une consolidation de cours qui ne sera pas le fait d'un seul jour.

L'Extérieure fait bonne contenance, malgré les racontars intéressés relatifs à une insurrection de Cuba, racontars s'évanouissant toujours après la réponse des primes.

Calme sur les fonds ottomans. Banque ottomane très ferme à 703.75.

Peu d'affaires sur les sociétés de crédit. Le Lyonnais finit à 831.25.

Nos grands chemins bien tenus. Le Suez familiarise le comptant avec le cours de 3,300 et reste légèrement au-dessus.

Sur cette valeur on connaît notre opinion, nous voudrions beaucoup que la hausse ne s'accroît que d'une façon très douce, mais nous répétons encore une fois aux porteurs de titres: ne vendez à aucun prix si élevé que soit ce prix; l'avenir vous fera regretter d'avoir vendu.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme, Paris.

Bibliographie

La grande édition nationale de LA FRANCE ILLUSTRÉE, par Malte-Brun, est une œuvre hors ligne, que son exceptionnelle valeur recommande à tous, comme le plus magistral monument patriotique. — Il n'est aucun tableau de notre pays, de nos possessions extérieures qui soit aussi complet, aussi saisissant, aussi vivant, où s'harmonisent avec autant de charme le coloris et l'attrait des descriptions pittoresques, le puissant intérêt des anecdotes, des épisodes et des récits historiques, l'infinie variété des détails sur les branches innombrables de l'activité humaine. LA FRANCE ILLUSTRÉE s'appuie sur des données statistiques d'une rigoureuse exactitude, d'une instinctive actualité, les seules qu'il soit facile de lire et de consulter, tant la disposition en est ingénieuse. Tirée avec le plus grand soin par l'imprimerie Quantin, elle est accompagnée de superbes et nombreuses illustrations de Clerget, de cartes et de plans en couleurs, d'une admirable clarté, dressés et gravés spécialement par Erhard. Malgré toutes ces richesses, qui font de LA FRANCE ILLUSTRÉE un ouvrage luxueux, les éditeurs Jules Rouff et C^{ie} la mettent à la portée de tous par son prix et par son mode de publication; ils en font paraître chaque semaine un fascicule qui ne coûte que 90 centimes, et qui contient 48 pages de texte et de gravures, grand format in-octavo, avec cartes et plans en couleurs.

BOURSE DE PARIS

Du 28 Février 1895

3 0/0	103 45
3 0/0 amortissable	101 70
3 1/2	107 70

Marché de Saumur du Samedi 23 Février

Foin —	13 75	Bœuf 16 vache, kil.	1 80
id. halle (moyenne) —	13 30	Veau —	2 40
Méteil —	10 55	Monton —	2 40
Seigle —	7 80	Porc —	1 80
Orge —	8 —	Poulets la couple	6 —
Avoine —	8 —	Dindonneaux —	17 —
Sarrasin —	10 —	Canards —	7 —
Haricots blancs —	30 —	Oies —	14 —
Haricots rouges —	24 —	Beurre le kilog.	2 20
Fèves —	—	Œufs la douzaine	1 —
Noix —	15 50	Foin, la charretée de	780 kilog.
Châtaignes —	—	id. —	50 —
Sel les 100 kil.	15 —	id. —	50 —
Son —	12 —	id. —	30 —
Pommes de terre, la barrique,	13 —	id. —	130 —
Farine, la culasse de	—	id. —	—
157 kilog.	41 —	id. —	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. —	—
id. 2 ^e id. 0.26 66	—	id. —	—
id. 3 ^e id. 0.20	—	id. —	—
		id. —	—

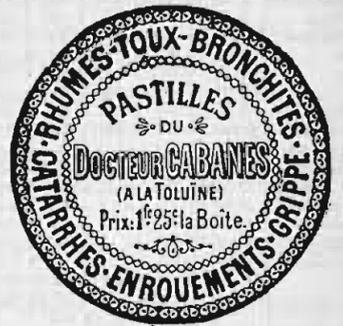
Cours des Vins.

Ronges.

Souzy et environs	la barrique	70 à 80
Champigny	—	70 à 80
Varrains	—	70 à 75
Bourgueil	—	70 à 80
Restigné	—	70 à 75
Chinon	—	70 à 75

Blancs.

Coteaux de Saumur	la barrique	65 à 70
Ordinaires, environs de Saumur	—	60 à 65
Saint-Léger et environs	—	65 à 70
Varrains et environs	—	60 à 65
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	50 à 55
La Vienne	—	50 à 55



Où, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph^{ie} DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, 12.

Demande en Séparation de biens

D'un exploit du ministère de Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du 16 février 1895, enregistré,

Il appert :
Que M^{me} Marie Pitot, cultivatrice, épouse du sieur Auguste Tessier, cultivateur, avec lequel elle demeure à Brossay,

A formé contre le sieur Auguste Tessier, son mari, une demande en séparation de biens.

Pour extrait dressé par moi avoué soussigné occupant pour M^{me} Tessier sur sa demande.

Saumur, le 27 février 1895.

V. LE RAY.

Assistance judiciaire, admission du 11 juillet 1894.

Etudes de M^e G. BARON, avoué à Saumur,

De M^e FOURCHAULT et M^e BRAC, notaires à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

Le Lundi 4 Mars 1895, à une heure du soir,

En l'étude et par le ministère de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 67, commis à cet effet,

EN 2 LOTS, DE

1° UNE MAISON

A usage de Boulangerie

Sise à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 20.

Revenu annuel 500 fr.

Mise à prix : 7,000 fr.

2° Une Petite Maison

Avec Jardin en vigne

Contenant environ 10 a. 50 c.

Sise commune de Saumur, au canton des Violettes.

Mise à prix : 1,800 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e G. BARON, avoué à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 43, poursuivant la vente ;

2° A M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 67, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3° A M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange ;

4° A M. BONNEAU, syndic de faillite, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, n° 35.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

A VENDRE

A L'AMIABLE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES :

1° Une PETITE PROPRIÉTÉ, située au Pont-Grisson, commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Vivy, comprenant : maisons de maître et de fermier, et environ 3 hectares 13 ares 50 centiares ;

2° Une CLOSERIE, située au Bois-de-Mont, commune de Vivy, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation et terres dans le venant, le tout contenant ensemble 4 hectare 4 ares 50 centiares ;

3° Un PRE, situé dans la prairie des Souchais, commune d'Allonnes, contenant 49 ares 50 centiares ;

4° PRÉ-ALLOU, situé dans la commune de Vivy, contenant 77 ares ;

5° LANDE-AUX-AIRES, à la Baraudière, commune de la Breille, contenant 3 hectares 65 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LEDROIT, notaire à Neuillé (près Vivy).

M^{me} RICHARD, 20, rue St-Jean, demande une Apprentie pour les Modes.

Bouchard-Bayle

Architecte Mètreur Expert
47, Rue Dacier, Saumur
Géométrie, Expertise, etc.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE
Rue Saint-Jean, 39, Saumur,
Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

Demandes d'Emplois

UN HOMME âgé de 31 ans, marié, très sérieux, parfaitement au courant des affaires, pouvant fournir les meilleures références, demande un emploi de comptable ou gérant dans une maison de commerce.

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de concierge. Tr. bonnes références

UN MÉNAGE demande un emploi.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50
Petits pois Amieux. . . 1 » — — 0 60
Haricots verts 0 85 — — » »
Haricots verts Amieux 1 » — — 0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.
Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75
Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FÉLIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. } 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — } Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.
P. ANDRIEUX.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU
ÉPICERIE NOUVELLE
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Paris			7 55	8 35	12 50	9 45
Chartres			9 34	10 18	11 24	9 41
Courtalain (départ)	3 05	7 44	10 48	11 48	4 21	12 32
Château-du-Loir	7 40	10 12	12 22	2	6 37	1 58
Château-la-Vallière	8 34	10 48	12 45	2 37	7 10	
Noyant-Méon	9 21	11 20	1 05	3 10	7 40	
Liniers-Bouton		11 29		3 19	7 49	
Vernantes	9 55	11 41		3 32	8	
Blou	10 12	11 52		3 43	8 10	
Vivy	10 27	12	1 30	3 51	8 17	
SAUMUR(Orl.)arr.	10 16	12 13	1 40	4 04	8 29	3 05
(départ)	12 18	1 13	1 47	4 18	8 34	3 10
Nantilly (arrivée)	Mixte	12 26		4 26	8 41	
SAUMUR(État)ar.	Mixte	12 37		4 30	8 52	
(départ)	8 31	12 20		4 15	8 32	6 05
Nantilly (départ)	8 38	12 27		4 27	8 43	6 14
Chacé-Varrains	8 47	12 33		4 33	8 49	6 20
Brézé-Saint-Cyr	9	12 42		4 40	8 56	6 27
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 3	9 18	2 20
Thouars	10 19	2 02	2 49	5 52	10 14	3 58
Niort			4 39	8 52	12 25	5 42
Saintes			6 42	12 04		7 19
Bordeaux			10 25	4 22		9 49

a. Ce train n'a lieu que le lundi.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir
Nantes (départ)	8 25	8 40	12 7	3 5			8 50	11 40
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 48	4 55	5 10	10 32	1 35
La Méritré	7 03	10 49	12 27	3 31	5 20	6	10 58	2 1
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 41		6 13		
St-Clément	7 19		12 40	3 48		6 22		
St-Martin	7 26		12 45	3 56		6 31		
Saumur (arrivée)	7 38	11 10	12 54	4 08	5 40	6 47	11 20	2 23
(départ)	7 45	11 16	1	4 25	5 44	6 57	11 27	2 28
Varennes	7 59	11 26	1 10	4 41		7 15		
Port-Boulet	8 15	11 35	1 20	5 1	6 1	7 33	11 48	2 47
Langeais	8 56	11 56	1 49	5 46	6 23	8 29	12 14	3 13
Tours (arrivée)	9 41	12 34	2 25	6 35	7 10	9 43	1 04	4 06
Paris (arrivée)	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59		5 8	10 39

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn. matin	Direct. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir
Paris (départ)	11 18	12 17	9 25	11 45	11 15	8 26	12 45	11 18
Tours (départ)	5 48	8 47	1 20	4 51	6 50	11 57	10 40	2 53
Langeais	6 27	9 30	2 10	5 46	7 29	12 40	11 35	3 31
Port-Boulet	6 54	10 7	2 36	6 18	8 5		12 22	3 51
Varennes	7 5	10 19		6 29	8 16		12 39	
Saumur (arrivée)	7 16	10 32	2 55	6 40	8 27	1 12	12 57	4 6
(départ)	7 23	10 42	3 01	6 50	8 32	1 16	1 32	4 10
Saint-Martin	7 34			7 1	8 43		1 48	
Saint-Clément	7 40			7 7	8 49		1 57	
Les Rosiers	7 48			7 14	8 56		2 6	4 25
La Méritré	7 59	11 12	3 26	7 24	9 4	1 35	2 21	4 32
Angers (arrivée)	8 41	11 52	3 44	8 6	9 45	1 57	3 22	4 57
Nantes (arrivée)	11 14		5 52	12 14	3 50	6 15	6 46	

LA FLECHE A SAUMUR

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Expr. matin	Omn. soir
La Flèche	7 05	10 35	4 4	
Clefs	7 19	10 56	4 19	
Baugé	7 35	11 23	4 36	
Chartrené	7 42		4 43	
Jumelles	7 49	11 42	4 50	
Les Hayes	7 53		4 54	
Chartrené	8 1	12 1	5 4	
Vivy	8 12	12 24	5 17	
Saumur	8 23	12 39	5 29	

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir
Saumur	7 45	11 16	5 44	
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	
Chinon (arr)	9 4	1 5	7 29	

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25		
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52		
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36		
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15		
(départ)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39	
Le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50	
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1	
Doué	7 21	9 58	5 45	5 38	11 4	
Martigné	7 44	10 20	6 38	5 58	11 28	
Angers	9 12	11 45	9 27	7 20	12 29	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir
Angers	4 40	6 50	7 20	12
Martigné	6 1	8 32	11	1 20
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6
(départ)	7 35		4 31	2 21
Loudun	8 24		4 14	3 10
Moncontour	8 56		6 10	3 43
Poitiers	10 33		10 40	5 22